

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°2

Bartenheim



3.c. Secteurs de mixité sociale

MODIFICATION N°2
Enquête publique

Le Maire



2022

CARTE SUPPRIMEE :



Secteurs de mixité sociale au titre de l'article L123-2
du code de l'urbanisme: UA, UB, UC (sauf UCa, UCa1),
AUB1, AUB2, AUB3, AUB5, AUC, AUC1.

